

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 NAVETTES GRATUITES EN CENTRE VILLE ÉVOLUTION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Les évolutions de la circulation et du stationnement à Albi, comme dans de nombreuses villes de même taille en France, et les problématiques qui en découlent en matière de mobilité ont déjà été prises en compte, depuis de nombreuses années, par la Ville d'Albi et l'Agglomération avec notamment des aménagements de parcs de stationnement, un renforcement de l'offre de transport en commun, des actions en faveur des déplacements doux, l'élaboration par l'Agglomération d'un Plan de Mobilités Urbaines...

Aujourd'hui Ville et Agglomération poursuivent cette nécessaire évolution en mettant en service 2 navettes électriques gratuites en centre ville et en faisant évoluer le stationnement payant sur voirie.

Brigitte Charbonnières
Attachée Presse

Tel : 05 63 49 14 97

Fax : 05 63 49 14 13
brigitte.charbonnieres@mairie-albi.fr

www.mairie-albi.fr

NAVETTES GRATUITES EN CENTRE-VILLE

Compléter l'offre de transport public en desservant le centre ville d'Albi et ses principaux points d'intérêt comme les marchés, les commerces, les sites patrimoniaux, la gare... c'est le premier objectif de la mise en service par la Ville d'Albi et l'Agglomération de 2 navettes électriques gratuites en centre ville.

Ces navettes relieront le cœur de ville aux parkings péri-centraux et à la gare SNCF en complément des lignes de bus, elles contribueront à l'attractivité commerciale et touristique, elle renforceront également l'image de la ville en proposant des véhicules adaptés, décarbonés et silencieux.

Ces 2 navettes électriques auront une **capacité de 20 places, elles seront accessibles aux PMR**, et fonctionneront du **lundi au samedi** .

Le cadencement sera de l'ordre de 15 minutes entre les passages. Les usagers auront la possibilité de bénéficier d'arrêts à la demande dans le cœur historique et sur les arrêts matérialisés.

Les navettes fonctionneront à compter du 4 juillet .

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Pérenniser la gratuité du stationnement le samedi, faciliter l'accès au centre ville pour des «courses» de courte durée, réduire la présence de «voitures ventouses» à proximité des secteurs payants , moderniser les modes de paiement , étendre la stationnement résident ... telles sont les évolutions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois .

En matière de stationnement sur voirie nous avons aujourd'hui 1533 places payantes , sur un total de 4000 places de stationnement situées à 15 minutes de marche du centre historique, dont 360 de courte durée (2h) en zone orange et 1173 de longue durée (4h) zone verte et bleu ouvertes au stationnement résidents .

Nouvelles mesures mises en place à partir du lundi 4 juillet 2022

- **30mn gratuites** une fois par jour et par véhicule,

- **pérennisation de la gratuité du stationnement le samedi** seul le parking du jardin National et celui du monument aux morts seront payants,

- **le tarif de stationnement** passera de 1 euro/heure à 1,50 euros par heure **en zone courte durée** (maximum 2h). **Les tarifs des zones longue durée** (maximum 4 h) **restent inchangés**: 1h= 1 euro , 4h= 3,50 euros,

- **extension du périmètre de stationnement résident:** 430 places supplémentaires payantes ouvertes en zone longue durée (secteur : Foch, Roc et Pelloutier),
- **Abonnement pour les professionnels de la santé** (médical, paramédical) en libéral dans le cadre des visites à domicile **et pour les professionnels du maintien à domicile** : 25 euros par mois,
- **forfait journalier pour les artisans effectuant des travaux:** 3 euros en zone longue durée et 5 euros en zone courte durée par jour et par place,
- **mise en place progressive du disque** pour les «places bleues» afin de faciliter la rotation des véhicules. La durée limite de stationnement autorisé sur ces places passera de 15 à 30 mn.

Évolutions matérielles

- Le parc des horodateurs évolue: QPARK s'équipe de **82 nouveaux horodateurs dont 15 kiosques de mobilité** permettant la diffusion d'informations. Les horodateurs seront tous équipés de terminal cartes bleues.
- ces nouveaux horodateurs permettront de créer des profils d'utilisateur avec des droits dédiés : abonnement résidents, autorisation de stationnement pour travaux, gratuité les jours de pic de pollution...
- mise en place du **paiement par application sur smartphone** avec par exemple possibilité de recharger sa durée de stationnement,
- achat des abonnements riverains dématérialisés,

zone d'extension du stationnement payant donnant droit au forfait résident

Secteur Foch 35 places

rue Truel de Palafre.

Secteur Roc 290 places

rue Élie Augustin,
rue Commandant Blanché (portion entre l'avenue Colonel Teyssier et le giratoire de Bitche),
rue du Roc (portion comprise entre la rue de Bitche et la rue commandant Blanché),
rue de Bitche,
rue Rodière,
rue Salvan de Saliès,
avenue Colonel Teyssier (portion comprise entre boulevard Valmy et la rue de Bitche).

secteur Pelloutier 105 places

rue des jardins,
rue plaine des Charmes,

rue de Bernis (portion comprise entre la place Fernand
Pelloutier et le boulevard Soult),
rue Pierre Gilles,
boulevard Soult (portion comprise entre l'avenue Colonel Teyssier et
la place du Maquis),
Rue Flottes.